



## Bulletin

**FrancoPaix**

Vol. 4, no 2 | Février 2019

## Le problème du contrôle des groupes de vigilance en Afrique de l'Ouest francophone : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal.

Par Nabi Youla Doumbia

### Résumé exécutif

- En Afrique, les groupes de vigilance varient énormément dans l'espace et le temps. Généralement, on explique l'émergence des groupes de vigilance par une aggravation assez intolérable et persistante de l'insécurité. Ils suppléent ainsi les carences de l'État dans les zones peu ou mal desservies par la police publique.
- Ainsi à travers eux, ce sont les populations directement touchées par des crimes spécifiques qui s'approprient leurs problèmes et génèrent une entité chargée de les résoudre. Ces groupes permettent en outre de rendre disponible le bien collectif qu'est la sécurité à des populations qui en sont dépourvues. C'est une sécurité privée pour les couches défavorisées de la société.
- Cependant, ces avantages pour les populations peuvent être vite annulés par des menaces d'une part contre les

libertés individuelles et les droits humains, et de l'autre contre l'existence même de l'État.

- Les Koglweogo, les Dozos et les groupes d'autodéfense de la banlieue de Dakar, sont trois groupes de vigilance qui ont défrayé la chronique respectivement au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Ils n'apparaissent pas au même moment ni pour les mêmes raisons et n'utilisent pas le même répertoire. Ils ne posent pas également les mêmes menaces et résistances à l'État.
- Ces trois groupes de vigilance ont en commun d'avoir attiré le regard des défenseurs des droits humains et l'attention des médias. Cette forte médiatisation a obligé l'État à intervenir publiquement pour tenter de les contrôler.

**« Dans les démocraties émergentes comme partout ailleurs, les citoyens dans leur majorité veulent que la fonction de police soit un service public. Cependant, dans les faits, l'existence de la police n'a pas suffi à faire disparaître les autres acteurs des fonctions policières ».**

La sociologie de la police distingue généralement entre la police, organisation bureaucratique en charge du maintien de l'ordre et la fonction de police, laquelle peut être exercée par d'autres acteurs que la police, notamment la sécurité privée et des citoyens réunis ou non dans des groupes d'autodéfense. Historiquement, la fonction a précédé l'organe. Les deux prototypes de la police sont d'origine française et anglaise. La première est la création en 1667 de la lieutenance de Paris, une police de mouchards chargée des fonctions de haute police, c'est-à-dire la surveillance politique. La deuxième est britannique, la police métropolitaine de Sir Robert Peel créée en 1829, et dont la fonction première était la prévention du crime. Quant à la fonction de police, elle est aussi vieille que la constitution des premières sociétés organisées. On la retrouve sous toutes les latitudes, qu'elle soit exercée par la collectivité tout entière ou l'apanage de groupes spécifiques. Le contrôle social est en effet une fonction universelle.

Conformément à la théorie wébérienne de l'État, l'idée que la police est l'organisation la plus légitime pour assurer la sécurité fait aujourd'hui partie de la « culture mondiale ». Dans les démocraties émergentes comme partout ailleurs, affirment Marks et Goldsmith (2006), les citoyens dans leur majorité veulent que la fonction de police soit un service public. Cependant, dans les faits, l'existence de la police n'a pas suffi à faire disparaître les autres acteurs

des fonctions policières. À divers moments de l'histoire des États se développent parallèlement à la police, des formes diverses d'initiatives citoyennes visant à se prémunir soi-même des crimes (Johnson, 1992). Aux États-Unis et dans des pays ayant des structures coercitives sous un contrôle démocratique, des groupes de citoyens (Community Watch Programs par exemple) sont parfois mis en place par la police elle-même. Quand les citoyens de ces pays s'organisent spontanément pour réaliser de la surveillance, ceux-ci le font sous un contrôle public relativement strict. Mais majoritairement, dans les Afriques, ces groupes naissent et se développent bien souvent de façon plus ou moins spontanée, parallèlement aux structures étatiques (Wisler & Onwudiwe, 2008), avec un degré d'autonomie variable. Se pose alors le problème de leur contrôle par l'État.

### **Les avantages et périls des groupes de vigilance**

La mobilisation citoyenne pour la sécurité ne devient réellement un problème pour l'État que lorsqu'elle prend la forme de groupes de vigilance, c'est-à-dire de groupes qui « prennent entre leurs mains la loi et tendent de l'appliquer par des méthodes violentes » (Brown, 1975). En Afrique, les groupes de vigilance varient énormément dans l'espace et le temps (Kirsch & Grätz, 2013). On peut les distinguer selon

plusieurs critères. D'abord, ils n'ont pas le même niveau de structuration et d'organisation. Ils peuvent ainsi être peu ou très hiérarchisés et être composés différemment d'une ou plusieurs ethnies. Ils se différencient ensuite par leurs répertoires. Certains utilisent plus de violence que d'autres. Dans la même veine, les symboles et croyances mobilisées divergent énormément. Ainsi, certains se présentent comme des résurgences de pratiques traditionnelles anciennes quand d'autres tentent de mimer l'armée et la police. De plus, ils ne jouissent pas de la même légitimité et du même soutien populaire. Enfin, leurs relations avec les pouvoirs politiques sont aussi différenciées que leur nombre. Certains entretiennent des relations de défiance, d'autres des relations de coopération, avec toutes les nuances possibles et des dynamiques changeantes suivant la conjoncture politique.

Généralement, on explique l'émergence des groupes de vigilance par une aggravation assez intolérable et persistante de l'insécurité. Ils suppléent ainsi les carences de l'État dans les zones peu ou mal desservies par la police publique. Leur présence revêt quelques aspects positifs. Ils ont un caractère possiblement démocratique et participatif : ce sont des citoyens mobilisés contre le crime. Ainsi à travers eux, ce sont les populations directement touchées par des crimes spécifiques qui s'approprient leurs problèmes et génèrent une entité chargée de les résoudre. Ces groupes permettent en outre de rendre disponible le bien collectif qu'est la sécurité à des populations qui en sont dépourvues. C'est une sécurité privée pour les couches défavorisées de la société. Les prix pratiqués par les groupes de vigilance sont de loin inférieurs à ceux exigés par les entreprises de sécurité privée. Aussi sur le plan de l'efficacité, coût et efficacité, ils offrent le meilleur rapport qualité-prix. Ils offrent également une plus grande accessibilité. Les personnes victimes de vols de « biens dérisoires », comme un poulet ou un téléphone portable, sont souvent négligées par la police. En revanche, elles peuvent trouver une oreille attentive auprès des groupes de vigilance.

Cependant, ces avantages pour les populations peuvent être vite annulés par des menaces d'une part contre les libertés individuelles et les droits humains, et de l'autre contre l'existence même de l'État. Les risques que génèrent les groupes de vigilance sont de divers types et degrés. On peut citer de façon non exhaustive :

1. La fragmentation de la souveraineté de l'État : dans la mesure où l'État se définit comme détenteur légitime du monopole de la force à l'intérieur de frontières bien définies, l'existence de groupes de vigilance utilisant la force et prélevant des taxes sans son aval constitue une atteinte à l'autorité de

l'État. De plus, si ces groupes sont dotés de capacités militaires assez importantes égalant ou surpassant la puissance des forces de sécurité publique présentes dans les portions de territoire où ils sont implantés, ils peuvent imposer une justice privée, rivalisant ainsi avec l'État.

2. L'instrumentalisation politique : les groupes de vigilance sont créés, financés ou encouragés généralement par des notabilités locales, qui peuvent exiger en retour un soutien de leur part dans des compétitions politiques. Ainsi, ils peuvent être instrumentalisés par le pouvoir, pour réprimer une opposition, ou par l'opposition pour former une rébellion. De plus, en tant qu'acteurs sociaux, ils ne se situent pas hors d'un contexte social et politique, qui peut être conflictuel et les amener à se prononcer pour l'un ou l'autre camp.
3. Violation des droits humains : les normes et sanctions appliquées par les groupes de vigilance la plupart du temps en phase avec les attentes sociales, sont souvent contraires au respect des droits humains. Les suspects appréhendés subissent régulièrement des supplices : bastonnades, tortures, voire exécution. Ils peuvent être assujettis à des peines d'humiliation, comme l'exhibition, à travers le village, le corps dénudé avec l'objet volé sur la tête. Ils se voient également infliger des amendes arbitraires en regard des lois du pays. Néanmoins, il peut arriver que ces groupes de vigilance ne fassent que reproduire les dérives réalisées par l'État (Hellweg, 2011).
4. La criminalisation : les métiers de la sécurité ont leurs tentations. La détection des crimes et l'arrestation des délinquants offrent un pouvoir qui peut ainsi être marchandé. On peut penser que les groupes de vigilance sont sujets aux mêmes formes de déviance organisationnelle que la police, notamment la corruption, ou encore l'usage de la fonction comme camouflage pour commettre des crimes. Ces risques seraient d'autant plus élevés que, contrairement à la police, les groupes de vigilance seraient dépourvus de système formel de contrôle et de reddition des comptes. Ils peuvent ainsi basculer plus facilement vers le crime organisé : couvrir des activités illégales, voire se transformer en mafia pour organiser des trafics, rançonner la population au nom de la sécurité, intimider et violenter les mauvais payeurs. De plus, une fois le crime réduit, et pour justifier leur existence afin de conserver les

privilèges et gains associés à la fonction, ils peuvent alimenter la criminalité ou étendre leur action à d'autres formes de déviance, notamment l'application de normes morales et religieuses.

## Les stratégies de contrôle au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal

Les Koglweogo, les Dozos et les groupes d'autodéfense de la banlieue de Dakar, sont trois groupes de vigilance qui ont défrayé la chronique respectivement au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Ces groupes ne sont pas identiques. Ils n'apparaissent pas au même moment ni pour les mêmes raisons et n'utilisent pas le même répertoire. Ils ne posent pas également les mêmes menaces et résistances à l'État. Les groupes organisés et armés comme les Dozos ou les Koglweogo constituent des menaces plus graves que les mouvements sporadiques des comités de vigilance de la banlieue dakaroise. Ces trois groupes de vigilance ont en commun d'avoir attiré le regard des défenseurs des droits humains et l'attention des médias. Cette forte médiatisation a obligé l'État à intervenir publiquement pour tenter de les contrôler. Les stratégies de contrôle présentées ici ne concernent que la position officielle des États, qui, par ailleurs, reste dynamique.

De plus, elles ne disent rien des relations informelles entre l'État et ces groupes de vigilance, ni ne préjugent du niveau d'effectivité et du succès de ces stratégies.

### *La volonté d'un contrôle direct par intégration hiérarchique au Burkina Faso*

Les Koglweogo sont des groupes d'autodéfense qui sont apparus vers 2005 au Burkina Faso dans un contexte de recrudescence de la criminalité et de faible présence policière sur l'ensemble du territoire. En effet, à cette époque, on estimait à 49 % les Burkinabés vivant dans des régions non couvertes par la police et la gendarmerie : situation dont tiraient profit les voleurs de bétails et autres coupeurs de route pour agir en toute impunité. Ainsi, dès 2005, se met en place la riposte communautaire, d'abord dans le nord du pays, puis un peu partout sur le territoire. Ces groupes se font appeler Koglweogo qui veut dire en langue Moaga « protéger la brousse » (Daouda & Williams, 2017). Les Koglweogo sont armés de fusil. Il est difficile d'établir leur nombre exact, car ils constituent une sorte de levée en masse contre le crime, où chaque homme valide de la

communauté est appelé à participer. Ils sont issus essentiellement d'une seule communauté ethnique, les Moaga, et sont organisés autour de chefferies locales, d'où ils tirent leur mandat. Ils jouissent d'une forte légitimité et du soutien populaire dans les zones rurales. Mais leur popularité semble limitée à l'aire culturelle moaga. Ailleurs, leur présence attise plutôt les tensions ethniques. Les Koglweogo se sont fait remarquer également par les traitements brutaux infligés aux voleurs.

L'État burkinabé s'est doté en 2016 d'un cadre juridique qui règlemente l'action des Koglweogo et des autres groupes de vigilance (République du Burkina Faso, 2016). Ce décret institue une police de proximité dont les groupes de vigilance, appelés désormais structure communautaire locale de sécurité (SCLS), sont les principaux animateurs. Leur compétence matérielle est clairement définie et se limite à la prévention du crime et l'arrestation (exceptionnellement) dans les cas de flagrant délit. Sont prohibés la torture et toute forme de brimades : les suspects appréhendés devant être

immédiatement transférés à la police ou la gendarmerie la plus proche. La compétence territoriale de ces groupes est également délimitée : leur champ d'action doit se limiter au niveau du village ou du secteur, ce qui n'exclut pas les collaborations et échanges de renseignements

avec d'autres secteurs et villages. Ils doivent en outre travailler sous le suivi et le contrôle de la gendarmerie et de la police. À l'échelle locale, les divers acteurs de la sécurité publique et communautaire agissent à l'intérieur d'un cadre de coordination communale de sécurité dirigé par le maire. En clair, les groupes de vigilance sont désormais partie intégrante de l'architecture politique et administrative de l'État à travers les mécanismes de la décentralisation, qui confère des pouvoirs de police aux maires. Ils sont de ce fait soumis aux mécanismes de contrôle hiérarchique, par la police et la gendarmerie d'une part et par le maire de l'autre. Il reste à rendre effectif ce cadre juridique sur l'ensemble du territoire et à en évaluer l'impact.

### *Contrôle indirect via des organisations professionnelles en Côte d'Ivoire*

Les Dozos forment une confrérie de chasseurs, guerriers, guérisseurs et devins dont l'origine remonte au Moyen Âge. Ils ont donné lieu à une littérature abondante aussi bien sur le plan culturel que sur le plan sécuritaire. Leurs traits distinctifs incluent une tenue d'apparat en bogolan, assortie

d'un bonnet fait de la même étoffe. Ils sont bardés de gris-gris et arborent des fusils de calibre 12 de fabrication artisanale. Leur nombre exact est difficile à évaluer. En 2014, le ministère ivoirien de l'Intérieur estimait leur nombre à 200 000 (AFP, 2014). La présence contemporaine de cette ancienne confrérie dans le domaine de la sécurité en Côte d'Ivoire date des années 1990 (Hagberg & Ouattara, 2013). Les succès remportés alors contre les coupeurs de route au nord du pays, auréolèrent leur légende et favorisèrent leur expansion dans l'ensemble du pays. En 2000, un décret présidentiel interdit l'activité des Dozos au sud du pays. Ils n'eurent d'autres choix que de mettre en veilleuse leur activité ou d'aller l'exercer au nord du pays. En 2002, lorsqu'éclata la guerre en Côte d'Ivoire, les forces rebelles qui occupaient toute la partie septentrionale du pays, avaient en leur sein tout un bataillon de mercenaires dozos, avec qui ils firent une entrée triomphale à Abidjan en 2011. À la sortie de la guerre, les Dozos furent accusés de multiples violations de droits humains dont la mort d'environ 200 personnes dans l'ouest du pays (Commission nationale d'enquête, 2012).

À partir de l'avènement de la présidence d'Alassane Ouattara en 2011, la réaction de l'État ivoirien contre les dérives attribuées aux Dozos a pris deux formes distinctes, mais complémentaires. D'une part, l'affirmation de l'autorité de l'État et de l'autre, le confinement des Dozos dans des structures, pour les rendre contrôlables et responsables. Dans le premier cas, l'État a visé, avec des résultats variables, l'application de la tolérance zéro en cas d'incident : arrestation et sanction des auteurs, désarmement des groupes impliqués.

Parallèlement à cette politique de fermeté, l'État entend organiser les Dozos dans des structures responsables et contrôlables par la soumission de leur activité à l'obtention préalable de licences délivrées par l'administration. Il revient ensuite à ces structures, sous peine de perdre leurs licences et autres avantages liés, de faire le ménage en leur sein. L'effectivité réelle de ce système de licence sous contrôle de l'État n'est pas encore vérifiée. C'est dans cette optique que l'État tente depuis 2012 de regrouper tous les Dozos dans une seule association. Les efforts ont abouti à la création de la Fédération nationale des Dozos de Côte d'Ivoire (FENADOCOCI). Elle compte 26 000 membres (Koné, 2018). Cependant, l'unicité recherchée par l'État est loin d'être effective. Deux autres associations contestent le leadership de la FENADOCOCI et entendent garder leur autonomie, l'association Benkadi et la Confrérie des Dozos de Côte d'Ivoire (CODOZ-CI). Par ailleurs, contrairement aux régimes précédents, des groupes de Dozos ont pu obtenir des autorisations légales pour exercer dans le domaine de la sécurité privée. La stratégie de l'État consiste donc à les

confiner dans des structures qui peuvent à la fois contrôler leurs membres et être responsables devant l'État.

### *Contrôle direct par substitution au Sénégal*

Le développement et la floraison des comités de vigilance au Sénégal se comprend principalement par la faible présence policière, avec un ratio de 1 policier pour 1205 habitants là où la norme mondiale prévoit 250. Dans ce cadre, le pays a connu une flambée d'insécurité, malgré la multiplication des postes de police et de gendarmerie dans le cadre de l'instauration d'une politique de proximité. Ainsi, depuis la fin des années 1990, les comités de vigilance ont décidé de prendre part à la sécurisation des quartiers. Il n'était pas rare alors de voir des voleurs ligotés, battus à mort, ou jetés à la mer.

C'est face à ce constat, rappelle maître Niang (2017), qu'a été mis en place l'Agence d'assistance à la sécurité de proximité (ASP) en 2013. La création de cette agence parapublique s'inscrit dans un changement de paradigme sécuritaire. L'État sénégalais passe ainsi d'une conception dite de sécurité publique, fondée quasi exclusivement sur l'action des forces régaliennes (police et gendarmerie), à une conception dite de gouvernance sécuritaire, qui repose sur une large participation sociale et fait de la sécurité une « affaire citoyenne » impliquant la société dans son ensemble (forces de sécurité, collectivités locales, société civile, délégués de quartier, mouvements associatifs, etc.).

L'ASP a ainsi permis, grâce à un recrutement massif, de canaliser l'engagement des citoyens à contribuer à l'amélioration de la sécurité. L'agence emploie environ 10 000 personnes, presque autant que les effectifs policiers. Les assistants à la sécurité de proximité sont recrutés à travers tout le pays parmi les jeunes des deux sexes, âgés de 24 à 40 ans. Ils sont employés pour renforcer les effectifs de l'administration, notamment la police et gendarmerie. Ils effectuent des tâches de routine, permettant aux forces de l'ordre de se consacrer à la lutte contre la criminalité. Ils participent également à la sécurisation des quartiers en étroite collaboration avec les délégués de quartier, les collectivités locales et les circonscriptions administratives. L'ASP constitue un important bassin d'emploi pour les jeunes (Cissé, 2015). Son existence a permis d'accroître l'offre sécuritaire et d'impliquer les jeunes portés au vigilantisme dans des formes de sécurisation respectueuses des droits humains.

### **Conclusion**

Les stratégies de contrôle des groupes de vigilance dans les trois pays sont différentes, mais elles visent toutes à réguler le phénomène, au lieu de le supprimer. Certes, la

participation citoyenne à la sécurité ne constitue pas une nouveauté en soi. En effet, l'État en Afrique subsaharienne n'a peut-être jamais eu ce monopole wébérien de la force (Jackson & Rosberg, 1982). Bruce Baker (2008) va plus loin pour affirmer, parlant de l'Afrique anglophone, que 80 % de la sécurité est fournie par des acteurs non étatiques. On peut vraisemblablement généraliser son constat à toute l'Afrique subsaharienne. Dans les pays francophones analysés ci-dessus, l'intégration formelle de ces organisations citoyennes dans l'ordre juridique et politique, moyennant plus ou moins de transformations, est un phénomène récent et nouveau.

Dans les années 1960, la sociologie policière, au regard d'une des polices les plus équipées et modernes du monde, la police américaine, avait montré comment le mandat de cette organisation était « impossible à remplir » (Bayley, 1994). Autrement dit, la police ne peut, à elle seule, lutter efficacement contre le crime. Elle a besoin du concours actif des citoyens. Ce constat a ouvert l'ère des innovations policières : police communautaire, police de résolution de problèmes, etc. Doit-on voir dans les développements actuels en Afrique les linéaments d'un processus identique ? Certainement. Marque-t-il le début de l'ère de la gouvernance de la sécurité où l'État perdra son rôle pivot ? L'avenir nous le dira.

**Nabi Youla Doumbia, PhD. (criminologie) est chercheur postdoctoral à l'Université de Montréal et membre du Réseau stratégique pour une Afrique urbaine durable (RESAUD). Il a co-publié le livre *Mille homicides en Afrique de l'Ouest. Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Sénégal aux Presses de l'Université de Montréal en 2017.***

## Bibliographie

- AFP. (2014, 02 04). Côte d'Ivoire: les Dozos alliés encombrants pour l'État. Récupéré sur Jeune Afrique: <https://www.jeuneafrique.com/depeches/22444/politique/cote-divoire-les-dozos-allies-encombrants-pour-letat/>
- Akadjé, M. A., Yebouet, B. H., Yoro, C. J., Aboudou, C., Lagacé, M., & Cusson, M. (2017). Gros bras, gardiens, vieux pères et Dozo: les acteurs informels de la sécurité (AIS). Dans M. Cusson, N. Y. Doumbia, & B. H. Yebouet, *Mille homicides en Afrique de l'Ouest. Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Sénégal* (pp. 251-270). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Baker, B. (2008). *Multi-choice policing in Africa*. Stockholm: Elanders Gotab AB.
- Bayley, D. (1994). *Police for the Future*. New York: Oxford University Press.
- Brown, R. (1975). *Strain of Violence*. Oxford: Oxford University Press.
- Bryden, A. (2016). *La privatisation de la sécurité en Afrique. Défis et enseignements de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal*. Genève: DCAF.
- Cissé, L. (2015). La réforme de la sécurité au Sénégal démocratique. Dans A. Bryden, & F. Chappuis, *Gouvernance du secteur de la sécurité: leçons des expériences ouest-africaines* (pp. 125-146). London: Ubiquity Press.
- Commission nationale d'enquête. (2012). *Rapport d'enquête sur la violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire survenues dans la période du 31 octobre 2010 au 15 mai 2011*. Abidjan: République de Côte d'Ivoire.
- Daouda, K., & Williams, V. (2017). Les homicides au Burkina Faso. Dans M. Cusson, N. Y. Doumbia, & B. H. Yebouet, *Mille homicides en Afrique de l'Ouest. Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Sénégal* (pp. 251-270). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Doumbia, N. Y. (2018). « Acteurs émergents de la sécurité et baisse tendancielle des taux d'homicides en Afrique de l'Ouest : cas du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Sénégal ». Dans Centre international pour la prévention de la criminalité, 6ème rapport

- Rapport international : Prévention de la criminalité et sécurité quotidienne : prévenir la cybercriminalité. Montreal: CIPC, (pp. 48-56).
- Feenan, D. (Dir., 2002). *Informal Criminal Justice*. London: Routledge Revival.
- Hagberg, S., & Ouattara, S. (2013). Vigilantes in War Boundaries Crossing of Hunter in Burkina Faso and Côte d'Ivoire. Dans T. Kirsch, & T. Grätz, *Domesticating Vigilantism in Africa* (pp. 98-117). Rochester: Boydell and Brewer.
- Hellweg, J. (2011). *Hunting the ethical state: the benkadi movement in Côte d'Ivoire*. Illinois : Chicago University Press.
- Jackson, R. H., & Rosberg, C. (1982). Why Africa's weak states persist: The Empirical and Judicial in Statehood. *World Politics*, 1-24.
- Johnston, L. (1992). *The Rebirth of Private Policing*. New York: Routledge.
- Kirsch, T. G., & Grätz, T. (2013). Vigilantism, State Ontologies & Encompassment. An Introductory Essay. Dans T. Kirsch, & T. Grätz, *Domesticating Vigilantism in Africa* (pp. 1-25). Rochester: Boydell and Brewer.
- Koné, F. R. (2018). *La confrérie des chasseurs traditionnels dozos en Côte d'Ivoire : enjeux socio-culturels et dynamiques sécuritaires*. Montréal: Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques.
- Loader, I., & Walker, N. (2006). *Necessary Virtues: The Legitimate Place of the State in the Production of Security*. Dans J. Wood, & B. Dupont, *Democracy, Society and the Governance of Security* (pp. 165-194). Cambridge: Cambridge University Press.
- Marks, M., & Goldsmith, A. (2006). *The State, the People and Democratic Policing: The Case of South Africa*. Dans J. Wood, & B. Dupont, *Democracy, Society and the Governance of Security* (pp. 139-164). Cambridge: Cambridge University Press.
- Niang, P. K. (2017). L'émergence de la citoyenneté dans la prévention de la criminalité au Sénégal. Dans M. Cusson, N. Y. Doumbia, & B. H. Yebouet, *Mille homicides en Afrique de l'Ouest. Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Sénégal* (pp. 271-278). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Prenzler, T., & Sarre, R. (2018). Regulation. Dans M. Gill, *The handbook of Security* (pp. 857-878). London: Palgrave MacMillan.
- Wisler, D., & Onwudiwe, I. D. (2008). Community Policing in Comparison. *Police Quarterly*, 427-446.
- Wisler, D., & Onwudiwe, I. D. (2009). *Community Policing International Patterns and Comparative Perspectives*. Sound Parkway: CRC Press.
- Wood, J., & Dupont, B. (Dir., 2006). *Democracy, Society and the Governance of Security*. Cambridge: Cambridge University Press.

## Nouvelles et annonces

- Le rapport [« The European Union integrated and regionalised approach towards the Sahel »](#) du projet Stabiliser le Mali du Centre FrancoPaix, réalisé par Elisa Lopez Lucia, est disponible. Le Sahel est souvent présenté comme un « laboratoire d'expérimentation » de l'action extérieure de l'Union européenne. L'auteure analyse les différents défis auxquels cette institution fait face dans un contexte caractérisé par de nombreuses préoccupations. Un résumé exécutif en français est disponible [ici](#).
- La note de politique du Centre FrancoPaix, intitulée « Des institutions pour la paix au Mali: apprendre de l'expérience du Niger » et rédigée par Adam Sandor, analyse les trois tendances de la gestion de conflits entreprise par les gouvernements malien et nigérien et propose plusieurs recommandations. Retrouvez la en [version française](#) ou en [version anglaise](#).
- La note de politique du Centre FrancoPaix, intitulée « Renforcer l'impact du Bureau du vérificateur général du Mali » et rédigée par Jonathan Sears, analyse les résultats et les moyens de progression du Bureau du vérificateur général du Mali, pour lutter contre la corruption et améliorer la transparence de l'État. Plusieurs recommandations sont proposées. Retrouvez la en [version française](#) ou en [version anglaise](#).
- Bruno Charbonneau a présenté [« Le Sahel ouest-africain : le futur de la gouvernance sécuritaire internationale? »](#), dans le cadre de la conférence annuelle du CDA Institute sur la sécurité et la défense, mardi 12 février, à Ottawa.
- Niagalé Bagayoko a publié « Quelles solutions pour améliorer l'efficacité des forces en opération de maintien de la paix? Pour une approche sociétale », dans l'ouvrage dirigé et introduit par Peer De Jong [« Vers une africanisation des opérations de maintien de la paix »](#), aux éditions l'Harmattan, en janvier 2019. Elle a participé à l'atelier des organisations de la société civile sur la gouvernance et la gestion de la sécurité, les 4 et 5 février 2019 à Bangui (RCA). Il était organisé dans le cadre d'un partenariat entre l'African Security Sector Network (ASSN), Oxfam et la MINUSCA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique).